

Quels déchets à la déchetterie ?

Certains déchets doivent suivre une filière de traitement appropriée du fait de leur spécificité et/ou dangerosité. Ils ne sont donc pas collectés et doivent être déposés à la déchetterie.

Les déchèteries du territoire (Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Sevrans, Tremblay-en-France, Villepinte) **sont fermées pour une durée indéterminée**. Seules les entreprises dont les activités sont maintenues (pharmacies, services de santé, commerces alimentaires, tabacs...) pourront y accéder en demandant un rendez-vous via un [formulaire en ligne](#).

Les déchets autorisés

- Encombrants,
- DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques),
- Gravats,
- Déchets verts,
- Ferraille,
- Papiers et cartons,
- Pneumatiques et déchets toxiques (exemple : pots de peinture,...)
- Emballages ménagers,
- Journaux et magazines,
- Vêtements,
- Bocaux en verre et bouteilles.



Conditions d'accès

Gratuit pour les Sevransais (présenter un justificatif de domicile et une pièce d'identité), **véhicule de moins de 2 mètres de hauteur**.

Depuis le 1^{er} février 2016, **les véhicules particuliers de plus de 2 mètres** peuvent exceptionnellement accéder aux déchèteries **une fois par an, uniquement sur rendez-vous** au 0800 10 23 13, et à jour fixe, le vendredi entre 9h et 12h pour les Sevransais.

Pour les véhicules de plus de 2 mètres, il faut présenter la carte grise du véhicule (en plus du justificatif de domicile de moins de 3 mois et de la pièce d'identité).

A savoir

- Les **véhicules de tourisme** peuvent accéder deux fois par jour aux déchèteries, les **véhicules utilitaires** et les **véhicules de tourisme avec remorque**, une seule fois.
- Avant tout accès aux déchèteries, les **petites entreprises** doivent impérativement s'adresser à Paris Terres d'Envol, tél. 0800 10 23 13.
- Les particuliers se présentant aux déchèteries avec un **véhicule de location** doivent présenter le **justificatif de location**.

2 solutions pour les DEEE* qui ne fonctionnent plus

*DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

- **1 pour 1** : Quand vous achetez un appareil électroménager ou électronique du même type que l'ancien, le vendeur a l'obligation de vous reprendre l'ancien.
- **Les déchèteries** : Les déchèteries intercommunales sont aménagées pour la collecte des DEEE, qui sont ensuite acheminés vers des filières de recyclage et de valorisation.

Régie et quotidienneté (CTM)

Abdellah Quossi

Email

grp_services_techniques@ville-sevrans.fr

Téléphone

[01 49 36 51 60](tel:0149365160)

Adresse

21 avenue Pierre Curie
93270 SEVRAN
France

Horaires :

Du lundi au vendredi 8h à 12h et 13h30 à 17h15

Samedi 8h à 12h

Standard : Lundi au vendredi 8h30 à 12h et 13h à 17h30

Samedi 8h30 à 12h.

Coordonnées

Déchetterie de Sevrans

Chemin du Baliveau

Tél : 01 41 51 41 41

Horaires

- Lundi : 10 h à 13 h
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 10 h - 13 h et 14 h - 18 h
- Samedi : 10 h - 18 h
- Dimanche : 9 h - 13 h

Fermée les jours fériés

Cliquez sur le plan pour l'agrandir



Les autres déchetteries

Les déchetteries du territoire Paris Terres d'Envol (Aulnay-sous-Bois, Blanc-Mesnil, Tremblay-en-France, Villepinte) sont également accessibles aux Sevransais.

Consulter les horaires [ici](#)

À télécharger

[Mémo Tri : Le guide du tri](#) (.pdf - 2.65 Mo)

[Calendrier 2019 - Collecte des déchets - ZONE VIOLETTE](#) (.pdf - 1.54 Mo)

[Calendrier 2019 - Collecte des déchets - ZONE VERTE](#) (.pdf - 1.53 Mo)

[Calendrier - Encombrants](#) (.pdf - 167.56 Ko)